

Intervention de Jean-Pierre Duport, président du Conseil national de l'information statistique, CNIS de 2004 à 2014

Je vais revenir sur un certain nombre des points qu'Edith a évoqués, les compléter éventuellement et essayer de répondre à ce que vous m'avez demandé, quant à la dimension politique de la connaissance statistique, thème cher à l'ADDES.

J'ai donc été président du CNIS de 2004 à 2014. Conformément à la pratique du CNIS, j'ai effectué deux mandats de cinq ans avant d'être remplacé par Yannick Moreau, que beaucoup d'entre vous connaissent, ancienne présidente de la section sociale du Conseil d'État.

Édith vous a présenté le CNIS dans sa composition actuelle, à travers les sept commissions qui le composent. Quelques compléments.

Le CNIS, c'est d'abord une assemblée générale, qui comportait il y a quelques années une centaine de personnes que l'on voyait peu, réduite à une quarantaine que l'on voit plus souvent. Mais la structure opérationnelle du conseil national de l'information statistique est un bureau qui comprend une quinzaine de personnes parmi lesquelles vous comptez les représentants des organisations syndicales et patronales, comme l'a évoqué Édith, qui dialoguent intensément et profondément avec les producteurs de statistiques : directeur général de l'INSEE, directeurs des grandes divisions de l'INSEE, chefs de services statistiques ministériels, sans oublier le Directeur des statistiques de la Banque de France, institution importante pour tous les acteurs économiques, y compris ceux de l'économie sociale. Ce bureau est chargé d'animer l'ensemble des travaux du CNIS et de veiller à un dialogue permanent entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques.

Je ne voudrais pas oublier de mentionner qu'il existe, à côté du CNIS, depuis la réforme de la gouvernance de la statistique publique, l'Autorité de la statistique publique, qui est chargée de veiller à l'indépendance du service statistique public. Présidée par Paul CHAMPSAUR c'est le garant de l'indépendance de la statistique vis-à-vis de Bruxelles. L'autorité est un élément tout à fait important car, j'y reviendrai tout à l'heure, dans une autre perspective, l'Union Européenne réaffirme périodiquement le souhait que la statistique publique soit sous le contrôle d'une autorité indépendante du style de la CNIL.

La France n'a pas retenu cette solution. Comme vous le savez, elle a choisi d'avoir un institut national de la statistique intégré à l'administration du ministère de l'économie et des finances ou, pour ce qui concerne les services statistiques ministériels, de chacun des ministères techniques concernés, tels Agriculture, Ecologie et Développement durable, Éducation

nationale, Intérieur (puisque il a été créé récemment un service statistique au sein du ministère de l'Intérieur, pour les statistiques de la délinquance en particulier), Industrie....

À côté de cette autorité qui veille à l'indépendance du service statistique public, la mission du CNIS est donc d'assurer le dialogue entre producteurs et utilisateurs de statistiques.

Pour améliorer ce dialogue, nous avons mis en œuvre en 2009 une réforme pour laquelle l'ensemble du bureau du CNIS et moi-même nous sommes beaucoup mobilisés. Le système antérieur était très fortement endogamique. Qu'y avait-il dans les formations, comme cela s'appelait à l'époque? Il y avait d'un côté les producteurs de la statistique publique, et de l'autre, comme représentants des utilisateurs, le plus souvent les responsables des organisations syndicales, du service statistique ministériel concerné. Il y avait donc une formation « Agriculture » dans laquelle la directrice du service statistique de l'agriculture dialoguait essentiellement avec les représentants des organisations syndicales de son service. Ce n'était pas très productif, d'autant plus que les syndicats d'exploitants agricoles n'ont jamais manifesté beaucoup d'intérêt pour le sujet statistique.

Nous avons pris conscience par rapport à un certain nombre d'évolutions économiques et sociales que nous passions à côté des grands enjeux. Nous n'étions pas capables d'anticiper ce que seraient les demandes de la société en matière d'informations statistiques, pour faire face aux problèmes économiques et sociaux de demain, sinon d'aujourd'hui.

Je prends une illustration. Vous connaissez tous les discussions qui existent autour des statistiques de l'emploi. Je ne reviendrai pas sur le débat récurrent entre les statistiques de Pôle Emploi et l'enquête emploi. L'enquête emploi est une enquête très importante en volume : plusieurs milliers de personnes. Elle est téléphonique. Il y a 15 ou 20 ans, lorsque vous faisiez une enquête téléphonique et interrogiez les personnes qui figuraient dans le panel pour leur demander quelle était leur situation en matière d'emploi, la réponse était aisée : la personne était au chômage ou elle travaillait.

Aujourd'hui, depuis plusieurs années, il existe une multiplicité de situations entre l'emploi à temps plein à durée indéterminée et le chômage. C'est pourquoi lorsque vous interrogez quelqu'un pour lui demander s'il est au chômage ou s'il travaille, il peut vous donner une réponse peu sûre car, s'il travaille moins de 72 heures, il peut répondre soit qu'il est au chômage, soit qu'il travaille. On s'est donc aperçu qu'il existait beaucoup d'aléas et d'incertitudes autour des statistiques du chômage. Cet incident s'est produit à trois mois des élections présidentielles de 2007. Vous vous imaginez que ne pas publier les statistiques du chômage à la veille d'une échéance présidentielle importante a suscité beaucoup de réactions.

En accord avec Jean-Michel CHARPIN, nous avons demandé à Jean-Baptiste de Foucauld, d'animer un groupe de travail. Ce dernier a bien mis en valeur les failles du système. Il a dégagé le concept de « halo du chômage », cette multiplicité de situations entre chômage et l'emploi.

Tirant les conclusions de cet événement, nous avons décidé, avec l'ensemble de l'équipe du secrétariat général du CNIS, de réformer le système. Je tiens à ce moment de mon propos à rendre à nouveau un hommage très particulier à cette équipe très performante. Il n'est pas

facile d'être des fonctionnaires de l'INSEE, et en même temps ceux qui, à la demande du CNIS, demandent à l'ensemble des services de la statistique publique d'évoluer.

Je me souviens d'avoir eu quelques échanges vifs avec le directeur d'une des divisions de l'INSEE qui à une demande du bureau du CNIS, en 2006 ou 2007, m'a répondu : « avant 2012, on ne peut rien faire ! ». Je ne l'avais pas accepté.... !

Nous avons donc réalisé avec l'INSEE un travail collectif de réorganisation du CNIS. Nous avons refondé l'ensemble du système et mis en place un dispositif de commissions, qu'a évoqué Édith tout à l'heure, avec l'objectif de mieux anticiper l'évolution de la demande sociale. Le CNIS doit contribuer à l'adaptation de notre appareil statistique, afin qu'il soit à même d'apporter des éléments de connaissance sur les questions que notre économie, notre société se poseront demain ou après-demain. Je sais que Yannick Moreau continue dans cette voie.

Je vous invite tous à être présent dans l'ensemble de ces commissions. Elles sont ouvertes. Il y a vraiment un enjeu fort à y faire valoir son point de vue. Il en va de même dans les CRIES, dans les CESER, ou dans le CESE au niveau national. Ce sont des lieux où sont débattus des sujets dont on peut tirer les questions à poser à l'appareil statistique.

Je voudrais, en complément faire deux ou trois remarques pour contribuer au débat. La première est que nous sommes dans un système statistique très encadré au plan européen. On débat parfois pour savoir quel pourcentage de statistiques est encadré par Eurostat, l'organisation européenne de la statistique. Je pense, pas très loin des 2/3 des productions statistiques dans notre pays. Cela ne va pas sans poser des problèmes lorsque l'on a des exigences d'économies budgétaires au niveau du fonctionnement de l'appareil statistique. L'ajustement ne peut se faire que sur une faible partie de l'activité du service statistique public.

Si je parle de l'Europe, c'est pour évoquer aussi la situation de la Grèce. L'on savait depuis 15 à 20 ans que les statistiques, notamment budgétaires, grecques étaient fausses. Cela a été dénoncé notamment à chaque changement de majorité dans ce pays. Ce fut le cas peu de temps après que je prenne la présidence du CNIS vers 2006 ou 2007. Nous avons vu à cette occasion tous les effets pervers qu'un mauvais appareil statistique avait. On a vu depuis que masquer les problèmes peut conduire à une crise grave. Pour ce qui est de la France, on a tiré les conséquences de cette situation en créant l'autorité indépendante que j'évoquais tout à l'heure.

Dans la même perspective, avant de terminer mon mandat au CNIS, je me suis mobilisé en allant interviewer l'ensemble des représentants des confédérations syndicales et patronales ainsi qu'un certain nombre de personnalités, notamment politiques...

Mon objectif, en accord avec Jean-Luc TAVERNIER Directeur général de l'INSEE était d'organiser un débat autour du thème : Statistiques et démocratie. Pour moi avoir des statistiques fiables est une exigence démocratique fondamentale ! Et s'il n'y a qu'un message à retenir de mon propos, c'est celui-là. Il n'existe pas de bonne démocratie sans bonnes statistiques. Si vous ne connaissez pas la réalité économique et sociale d'un pays, je pense que

la démocratie fonctionnera mal. Il est indispensable de veiller en permanence à la qualité de l'appareil statistique et à travers lui à la connaissance de la réalité économique et sociale. C'est pourquoi, à titre personnel, puisqu'Édith l'a évoqué tout à l'heure, je ne suis pas opposé à des statistiques ethniques. Ce n'est pas en cachant la réalité de notre pays, vue sous la dimension des origines de ses habitants, que nous réglerons certains problèmes.

Il y a eu un excellent rapport de François HERAN, ancien directeur de l'INED, (institut national d'études démographiques), sur ce sujet. Ce n'est pas parce que nous avons des souvenirs épouvantables quant à l'utilisation de connaissances sur les origines ethniques de la population qu'il faut se refuser à connaître la réalité. Il vaut mieux avoir de « bonnes » statistiques ethniques que des « images » souvent fausses de la réalité.

C'est avec les mêmes convictions qu'en dialogue, avec Édith, dialogue poursuivi avec Viviane Tchernonog, nous avons abordé la question des statistiques de l'économie sociale et solidaire, et tout particulièrement des statistiques relatives aux associations. Ce fut pour moi une préoccupation importante au CNIS, qui a justifié la création par le bureau du CNIS d'un groupe de travail dont Edith a assumé la présidence avec Jérôme Accardo et Brahim Laouisset comme rapporteurs. Ce rapport est sur le site du CNIS. Cela montre que le site du CNIS ne fonctionne pas si mal que cela, même si on le critique de temps à autre. Comme l'a dit Édith, le rapport a été mis en œuvre puisqu'une enquête « associations » a été réalisée et que le principe de la périodicité de cette enquête a été acté. Il faudra veiller à son renouvellement ! Je ne suis pas sûr qu'un pôle chargé de la statistique des associations ait encore été créé (il reste des combats à mener). Même si le contexte budgétaire n'est pas favorable il faudra y veiller.

Je veux à nouveau insister sur la nécessité pour le mouvement de l'économie sociale et solidaire d'être en permanence présent dans les commissions du CNIS.

Je voudrais terminer mon propos, par une interrogation importante pour moi dans la situation actuelle. Sans que l'on connaisse encore la rédaction finale de la loi NOTRe, sur l'organisation territoriale de la République, il ne faut pas négliger une dimension de cette loi (notamment par rapport aux interrogations qu'il y a sur le rôle et la place du département), c'est que l'essentiel des statistiques sociales est aujourd'hui dans la main des conseils départementaux.

Nous avons établi, notamment avec Patrick MARECHAL, ancien représentant de l'association des départements de France au bureau du CNIS, une très bonne coopération. Un excellent rapport, a été produit par un groupe de travail présidé par M. Guist'hau, alors directeur des services du département de la Loire-Atlantique sur les statistiques sociales. Pour toutes les actions qui sont de la responsabilité des conseils départementaux mais aussi demain des conseils régionaux, (je pense à la formation professionnelle, au développement économique), il faut veiller à ne pas oublier les conditions de préparation des statistiques dès lors que des transferts de compétences sont ou seront effectués en direction des collectivités territoriales.

Il y avait d'excellentes propositions dans le rapport de M. Guist'hau et la coopération avec les Conseils généraux a été tout à fait positive, ne serait-ce que parce que les conseils généraux

ont besoin de bonnes statistiques afin de savoir ce qu'il se passe dans d'autres départements, pour caler leurs politiques. Ce n'est pas moi qui pourrais dire comment les conseils départementaux s'empareront du problème, mais c'est un vrai sujet.

Par rapport à la responsabilité d'une association comme l'ADDES, je voulais appeler à une grande vigilance sur les conséquences des transferts de compétences liées à la réorganisation territoriale. Je pense notamment à ceux qui concernent communes et intercommunalités, tout particulièrement les métropoles. Il faut veiller à ce que l'appareil statistique suive. Sinon, à mon avis, nous irons vers des dysfonctionnements graves dans l'ensemble de notre système social, en particulier pour les actions en faveur des plus défavorisés.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire, en regrettant de ne pas avoir pu participer à l'ensemble de la journée.

Je voulais vous féliciter pour l'organisation de ce colloque et insister à nouveau sur un point essentiel de mon propos : soyez attentifs à la question des statistiques. C'est un enjeu démocratique. Je vais employer un mot d'une grande actualité. Dans le domaine des données économiques et sociales, vous êtes des lanceurs d'alerte. Je pense que l'ADDES doit continuer à jouer ce rôle de « lanceur d'alerte » car c'est un élément important dans le bon fonctionnement de notre système économique et social, donc de notre démocratie.